

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 14 septembre 2018

**Approbation du Marché d'exécution
Des travaux de reconstruction d'un mur de
soutènement en béton armé avec habillage en
pierre du site**

Délibération n° 011/2018

L'an deux mille dix huit, le 14 septembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :

CASILI Antoine, MILLET Claude, Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine, SPADARO Patrick, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Fabien à VINCILEONI Antoine Mathieu

Etaient absents :

BIANCAMARIA Michel, VINCILEONI Antoine-Jean, CASASOPRANNA Olivier, CHAPOT Thomas

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	07

Le quorum étant atteint, SHALCK Thierry, est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle :

Que par délibération en date du 22 septembre 2017 N° 022/2017, la commune de Villanova a décidé d'approuver les travaux de réfection du mur de la Place du Village sur lequel un désordre est apparu, ce mur supporte l'assiette de la RD 261, ainsi que les réseaux d'eau et d'électricité.

- L'estimation du montant des travaux à réaliser est de : 51.397,53 € HT soit 56.537,00 € TTC
- Le plan de financement approuvé par le Conseil Municipal prévoit :

* Collectivité Territoriale de Corse ; (40 % du montant HT)	soit 20 559,01 € HT
* Conseil Départemental 2A ; (40 % du montant HT)	soit 20 559,01 € HT

* Part communale calculée sur le montant TTC

soit 15 419,26 € HT

Les arrêtés attributifs des subventions ont été notifiés par les deux Collectivités sollicitées.

La Commune a donc mis en œuvre une procédure d'Appel d'Offre.

Un avis d'Appel Public à la concurrence a été envoyé pour publication le 25 juin 2018, fixant la date de remise des offres au 31 juillet 2018 à 16 heures.

A cette date les plis suivants ont été reçus :

- SARL SOTRAROUT
- SARL I STODDI

- Le représentant du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis le 6 août 2018 à 17 heures et a admis les candidatures de :

- SARL SOTRAROUT
- SARL I STODDI

Nous situant dans le cadre d'un Marché à procédure Adaptée « MAPA » ;

Le Pouvoir Adjudicateur a formulé un certain nombre de remarques et a demandé à un des deux candidats retenus des précisions sur les omissions de renseignements qui n'impliquent pas le rejet de l'offre et qui ont fait l'objet d'une demande de complément lors de la négociation.

- Corrections et renseignements demandés ont été remis par le candidat à la date prévue du 22 août 2018

- Le 14 septembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres et d'Attribution s'est réunie à 17 heures et 30 minutes, elle a examinée les offres au regard des critères suivant :

- prix de la prestation :50.....points
- Valeur Technique :50.....points

Lors de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres et d'Attribution a décidé d'attribuer le Marché relatif aux travaux de reconstruction d'un mur de soutènement en béton armé avec habillage en pierre du site à la SARL SOTRAROUT.

Pour un montant de :

49.900,00 € HT, soit 54.890,00 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser le Maire à signer le Marché de travaux avec

SARL SOTRAROUT

- autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal de Villanova, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- autorise le Maire à signer le Marché de travaux avec
SARL SOTRAROUT

- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,



V. A.